

Montréal, le 10 décembre 2019

**Par courrier électronique**

Me Hugo Sigouin-Plasse  
Conseiller juridique senior  
Affaires réglementaires et réclamations  
Énergir  
1717, rue du Havre  
Montréal (Québec) H2K 2X3

**Objet: Suivi 2019 des rapports d'évaluation des programmes du PGEÉ  
d'Énergir**

---

Cher confrère,

Par sa décision [D-2019-088](#), rendue le 31 juillet 2019 dans le cadre de l'examen du Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec 2018-2023 (dossier R-4043-2018), la Régie approuvait, notamment, les programmes et mesures sous la responsabilité d'Énergir, ainsi que l'apport financier nécessaire à leur réalisation, pour la période visée par ce Plan.

Aux fins de cet examen, Énergir a intégré les résultats des évaluations des volets PE215, PE224, PE226, PE233, PE234 et PE235, ainsi que l'étude des effets de bénévolat de 17 volets et sous-volets du PGEÉ<sup>1</sup> aux prévisions de son PGEÉ 2018-2023<sup>2</sup>. La décision D-2019-088 a été rendue sur la base de ces prévisions et précise le traitement à venir des évaluations et autres études en lien avec le PGEÉ d'Énergir<sup>3</sup>.

Dans ce contexte, la Régie considère que l'exercice de suivi 2019 des rapports d'évaluations des programmes du PGEÉ d'Énergir est terminé, et ferme le dossier.

Nous vous prions d'agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.



Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/ml

---

<sup>1</sup> [Suivi 2019 des rapports d'évaluation](#).

<sup>2</sup> Dossier R-4043-2018, pièce [C-Énergir-0037](#).

<sup>3</sup> Section 8 de la décision.